

**Arrêté du .....**  
**modifiant l'arrêté du 10 juin 2003 portant création d'un service à compétence nationale**  
**dénommé « impôts service »**

NOR :

Le secrétaire d'Etat chargé du budget,

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2003 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « impôts service » ;

Vu l'avis du comité technique de réseau de la direction générale des finances publiques en date du.....

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté du 10 juin 2003 susvisé est modifié conformément aux dispositions des articles 2 à 6.

**Article 2**

A l'article 1<sup>er</sup>, les mots : « chef du service de la gestion fiscale » sont remplacés par les mots : « chef de la mission stratégie relations aux publics ».

**Article 3**

L'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 2.* - Impôts service assure sur l'ensemble du territoire national ou pour le compte de non résidents, avec les autres services de la direction générale des finances publiques compétents :

- un service d'information, généraliste ou personnalisé, par téléphone et courrier électronique, en réponse à des demandes émanant des usagers ou à son initiative ;

- la prise en charge ou le traitement de demandes transmises par les usagers ou par les autres tiers en relation avec l'administration. »

#### **Article 4**

A l'article 3, les mots : « dénommées "centre impôts service" » sont supprimés.

#### **Article 5**

A l'article 4, les mots : « de l'économie, des finances et de l'industrie » sont remplacés par les mots : « chargé des finances » et le mot : « impôts » est remplacé par les mots : « finances publiques ».

#### **Article 6**

A l'article 5, le mot : « impôts » est remplacé par les mots : « finances publiques ».

#### **Article 7**

Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le .....

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,  
Le directeur général des finances publiques

B.Parent